

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil douze, et le cinq du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président**

**Présents :** MM. G. BRUN – I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI - JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI représenté par JM. ROCCHI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI - M. LUCIANI – E. MARCELLI représenté par JM. PETRUCCI – F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI - A. SANTINI F. SEVEON - JM. TEALDI.

**Absent(s) :** MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI - JJ. LEWIS - JB. MARIOTTI – E. MUNIER - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** Néant

**Secrétaire :** JM. TEALDI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 21	Absents 12	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 0	Contre 0	Abstentions 0

**Date de convocation :** 29/03/2012

**Date d'affichage :**

**OBJET :**

**MARCHE DE FOURNITURES ET  
INSTALLATION DE MATERIEL  
EQUIPEMENT ET MOBILIER DU  
COMPLEXE SPORTIF**

**Lot n°10  
Mobilier urbain**

**AVENANT N°1**

Le Président rappelle aux délégués communautaires le marché de fournitures pour l'installation du mobilier et des équipements du complexe sportif.

Ce marché comporte 10 lots. Les commandes sont en phase de confirmation. Il s'avère nécessaire de réaliser un ajustement mineur pour le lot n°10 relatif au mobilier urbain.

Le titulaire de ce marché est l'entreprise CODIVEP, représentée par Monsieur PAGANI Sébastien, gérant, dont le siège social est Parc d'activité de Purettone – 20290 BORGGO.

Le montant du marché est de 14 071 € HT.

A l'issue de la période de mise au point de la commande, en concertation avec le titulaire et sur la base de ses recommandations techniques, il est souhaitable de modifier le sous-détail de la prestation comme suit :

- Suppression de l'abri vélo au profit de supports cycles
- Ajout de panneaux de signalisation
- Modification du modèle de poubelle pour mieux correspondre à la demande initiale
- Modification du modèle de banc pour mieux correspondre à la demande initiale
- Suppression de la table de pique-nique

Un avenant est proposé ce jour à l'assemblée pour approuver ces modifications.

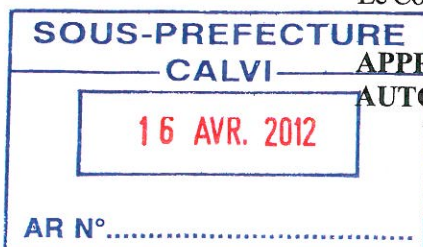
Cet avenant présente une plus value au marché de 424.20 € HT, soit 3.01 % du montant du marché initial de 14 071 €, porté à la somme finale de 14 495.20 € après intégration de cette plus value.

Le Président propose au conseil d'approuver ce projet d'avenant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** l'exposé du Président.

**AUTORISE** celui-ci à signer l'avenant objet de la présente.



Fait et délibéré, le 5 avril 2012  
Pour copie conforme  
**Le Président**

